

École Primaire La Sapinière

☰ Avenue du Cardinal Tisserant

54200 Toul

☎ 03 83 43 25 05

✉ : ce.0541293m@ac-nancy-metz.fr



Compte rendu de CONSEIL d'ECOLE
Mardi 8 novembre 2016

Secrétaires de séances :

Présents :

- Les représentants des parents d'élèves élus: M^r DABURON Gilles, M^{me} BOUQUIN Sabrina, M^r ROSSI Christophe, M^r SOUKTANI Jad, Mr TACHET Jérôme, M^r GANGLOFF Rémy, M^{me} BENACHOUR Ghania, M^{me} HOBLINGRE Virginie, M^r PORCELLI Jean-Michel.
- Les enseignants de l'école.
- M^{me} BOLMONT, DDEN.
- M^{me} ERDEM, élue municipale.
- Mme NEVEU, référente périscolaire.
- Excusés :M^r Armand, Maire de Toul, Mr HAYOT, Inspecteur de l'Education Nationale.

Ordre du jour

- Elections et résultats ; présentation et rôle du conseil d'école.
- Accueil périscolaire : NAP, cantine...
- Plan Vigipirate renforcé et PPMS.
- Effectifs et structure pédagogique.
- Mise en œuvre des aides pédagogiques complémentaires.
- Mise en œuvre de l'accompagnement éducatif.
- Vote du règlement intérieur.
- Présentation du projet classe orchestre.
- Présentation du projet d'école.
- Présentation des projets et actions spécifiques pour l'année en cours.
- Travaux – crédits Mairie.
- Questions diverses écrites des représentants de parents.

Rappel : le rôle du conseil d'école :

- voter le règlement intérieur de l'école.
- adopter le projet d'école.
- donner son avis et faire des suggestions sur le fonctionnement de l'école et sur toutes questions intéressant la vie de l'école : intégration des enfants handicapés, restauration scolaire, hygiène scolaire, sécurité des enfants.
- donner son accord pour l'organisation d'activités complémentaires, éducatives, sportives ou culturelles.
- peut proposer un projet d'organisation du temps scolaire dérogatoire.

Puis, conformément à l'ordre du jour, les points suivants ont pu être abordés :

1. ELECTIONS ET RESULTATS :

Les chiffres : **127** votants et **109** exprimés pour **196** inscrits sur la liste électorale, soit 64,8 % de participation (pour mémoire 72 % de participation l'an dernier).

La liste des huit parents a recueilli 128 votes.

2. ACCUEIL PERISCOLAIRE

Depuis la rentrée, Mme Emmanuelle Neveu s'occupe de la gestion de l'ensemble du périscolaire de l'école qui

accueille :

- le périscolaire du matin et du soir (environ 10 élèves en moyenne)
- la cantine environ 40 élèves en moyenne.
- les nap de 80 (mardi) à 92 élèves (jeudi) soit 75 % des élèves.

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

Les modifications de l'organisation sont positives, notamment grâce à l'usage des cartons de couleur correspondants aux différentes activités et à l'harmonisation des règles.

Problème lié au fait que des associations accueillent seulement 10 à 12 élèves ce qui engendre des groupes en nombre plus important. Rappel : taux d'encadrement 18 élèves /adulte

La question de la responsabilité au niveau de l'encadrement est posée.

3. PLAN VIGIPIRATE RENFORCE

2 objectifs :

- **S'informer** afin de développer la vigilance de chacun et d'acquérir les réflexes adaptés.
- **S'exercer** : développer des compétences pour apprendre à se cacher et à s'échapper par des exercices construits progressivement au sein de l'école et de la classe notamment par le jeu pour les petits.
- Actualisation du PPMS (plan particulier de mise en sécurité) pour prendre en compte le risque attentat.
- 1 exercice de confinement pour apprendre à se cacher à réaliser cette année.
- Voir le guide à destination des parents.

HTTP://CACHE.MEDIA.EDUCATION.GOUV.FR/FILE/08-AOUT/21/8/2016_SECURITE_GUIDE_ECOLE_PARENTS_616218.PDF

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

Problème de stationnement des voitures à la sortie de l'école qui ne permet pas d'assurer les recommandations liées au plan vigipirate renforcé.

4. EFFECTIFS ET STRUCTURE PEDAGOGIQUE :

A ce jour, l'école compte **123 élèves répartis en 6 classes élémentaires**. La moyenne par classe se situe à **20,2** élèves par classe.

La répartition suivante a été adoptée en **Conseil des Maîtres** au mois de juin.

Niveaux	IME	CP	CE1	CE1 B	CE2	CM1	CM2
Nombre élèves	6	20	24	18	19	21	21
Nom du titulaire	Mme DASSONVILLE	Mme CHARLEU	Mme XAILLY	Mlle BRIAND	Mr PIERSON	Mme PLONGUE	Mr GAY

L'équipe pédagogique est complétée par :

- M^{me} DEGENNARO.
 - ¼ décharge de temps partiel le vendredi dans la classe de Mme CHARLEU,
 - ¼ complément de direction le jeudi dans la classe de Mr GAY.
- Mme Dassonville enseignante classe de l'IME.
- M^{me} BONNEVIE, Psychologue du RASED.
- M^{me} MOMPert, enseignante spécialisée à dominante rééducative.
- M^{me} HUMBERT-CLAUDE, enseignante spécialisée à dominante pédagogique intervient auprès des élèves de cycle 2.
- M^{me}VAISSIERES Catherine AESH accompagnement d'un enfant porteur de handicap.
- M^{me}VACOGNE Nadia AESH accompagnement d'un enfant porteur de handicap.
- Mme KLIMCZAK Audrey AESH accompagnement d'un enfant porteur de handicap.
- M^{me} MARTINEAU Chantal, bénévole.

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

Bonne intégration de la classe d'intégration de l'IME George Finance. M^{me} Dassonville enseignante de la classe sera présente lors du prochain conseil d'école.

5. MISE EN ŒUVRE DES ACTIVITES PEDAGOGIQUES COMPLEMENTAIRES

(réf.: Organisation du temps scolaire dans le premier degré et des activités pédagogiques complémentaires NOR : MENE1302761C, circulaire n° 2013-017 du 6-2-2013. MEN - DGESCO B3-3)

Rappel : 60 heures annuelles pour les enseignants avec les élèves et 24 heures de concertation.

Soumis à l'autorisation des parents. Sur proposition des enseignants.

Elles permettent :

- une aide aux élèves rencontrant des difficultés dans leurs apprentissages;
- une aide au travail personnel ;
- la mise en œuvre d'une activité prévue par le projet d'école ;».

a) Bilan de l'année 2015-2016 :

La nouvelle organisation a permis de répartir le temps d'APC sur les 3 volets. Les séquences du mercredi ont permis de mettre en œuvre des activités visant à développer les compétences du vivre ensemble. Durant chaque concertation, chaque enseignant a pu proposer des activités et de répartir les élèves en fonction de leurs besoins.

b) Perspectives de l'année 2016-2017

- maintenir l'organisation en orientant les activités proposées le mercredi vers les 3 axes du nouveau projet de REP. Ainsi, les apprentissages **liés au langage oral constitueront un axe prioritaire des activités du mercredi.**

c) Organisation annuelle.

Mardi : aides pédagogiques en groupe restreint et aide au travail personnel.

Mercredi : activités liées au projet d'école : défis mathématiques, débat philo, gestion du site internet, jeux mathématiques, lectures partagées

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

Invitation lancée aux parents pour venir participer à l'animation des APC du mercredi en partenariat avec l'enseignant.

6. MISE EN ŒUVRE DE L'ACCOMPAGNEMENT EDUCATIF

BILAN DE L'ANNEE 2014-2015 :

L'école est intégrée depuis la rentrée dernière 2015 dans le réseau de réussite scolaire. A ce titre, elle bénéficie d'un financement émanant de l'Education Nationale pour mettre en œuvre un dispositif d'accompagnement éducatif. Dans ce cadre, une aide aux leçons est proposée tous les jours de 16 h 30 à 17 h30.

Nouveau dispositif pour l'année 2014 2015, son organisation ne s'est pas révélée à la hauteur des attentes. Tous les parents d'élèves en ayant fait la demande ont vu leur enfant accueilli. Ainsi, la qualité du travail s'en est trouvée peu satisfaisante : groupe d'élèves de 8 à 10 élèves, recrutement difficile de personnels compétents.

En conséquence, depuis le 3 octobre, 47 élèves identifiés par les enseignants réunis en conseil de cycle sont accueillis en groupe restreint inférieur à 6 élèves dans des conditions plus favorables.

47 élèves soit 38 % des élèves répartis comme suit : Lundi :25- Mardi :24 -Jeudi :18 -Vendredi 22.

Dans ce même cadre de l'accompagnement éducatif, une partie de l'enveloppe budgétaire accordée est destinée à mettre en œuvre pour les CM2 des ateliers de sciences (13 élèves le lundi) et de musique (6 élèves vendredi) encadrés par des professeurs du collège de la croix de Metz.

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

Amélioration du dispositif « Accompagnement éducatif » au niveau des conditions de travail. La participation est conditionnée à la signature d'une charte de l'accompagnement éducatif.

Les enseignants apprécient le fait de n'avoir qu'un seul référent pour le suivi de leurs élèves.

Le climat dans les groupes est plus propice à l'aide aux leçons.

7. REGLEMENT DE L'ECOLE

Le règlement intérieur de l'école ne change pas dans ses grandes lignes. Il est orienté par le règlement départemental des écoles primaires. Il est consultable sur le site de l'école.

REGLEMENT DE L'ECOLE

En référence au règlement départemental consultable à l'école ou à l'adresse suivante : <http://www.ac-nancy-metz.fr/ia54/cqi-bin/iabin/Documents/site2/OVS200501669.pdf>

Validé lors du conseil d'école du 4 novembre 2014

(Ce règlement intérieur est modifié et approuvé lors de la première réunion du conseil d'école, il figure dans les livrets scolaires de chaque élève et est affiché dans les classes.)

Rappel des grands principes du service public d'éducation

- le principe d'égalité** qui garantit l'accès pour tous à l'école et une égalité de traitement de tous les élèves.
- le principe de gratuité** qui assure chacun de pouvoir bénéficier des mêmes enseignements.
- le principe de neutralité** qui garantit un enseignement exempt de propagande politique, religieuse ou commerciale.
- le principe de laïcité** qui bannit tout prosélytisme ou signe religieux ostensible dans l'espace public d'enseignement.

ARTICLE 1 Respect des horaires:

Les horaires scolaires sont les suivants: **8h30-11h45/13h30-15h30**. Les ateliers pédagogiques complémentaires ont lieu pour les élèves désignés par leur enseignant les mardis de 15h 30 à 16h30. et les mercredis de 11h30 à 12h00.

Les parents doivent veiller à la ponctualité de leurs enfants qui ne doivent pénétrer dans l'enceinte de l'école que s'ils y sont autorisés par les maîtres de surveillance. L'élève ne doit pas arriver à l'école avant 8h20 et 13h20. Toutes les absences devront être impérativement signalées le jour même par téléphone à l'école et être justifiées ultérieurement par un mot. La fréquentation régulière de l'école étant obligatoire, 4 demi-journées d'absences dans le mois sans motif légitime feront l'objet d'un signalement auprès de l'Inspection Départementale de l'Éducation Nationale. En cas d'absence non remplacée d'enseignants, dans un premier temps, les élèves sont répartis sur les différentes classes. Les retards feront l'objet d'une information aux familles qui devront les justifier.

Tout élève pénétrant dans l'enceinte de l'école ne sera pas autorisé à sortir durant les heures scolaires sans être accompagné et sans un justificatif écrit.

ARTICLE 2 Responsabilité

Le service de surveillance est limité à l'enceinte et aux horaires de l'école. La responsabilité des enseignants ne saurait être engagée pour tout incident survenu avant l'heure d'accueil, après l'heure de sortie, pendant la pause méridienne et l'accueil périscolaire. Les parents sont responsables des dommages causés par leur enfant à autrui et des dégâts occasionnés par leurs enfants aux locaux et au matériel scolaire.

L'école ne peut être tenue responsable du vol, de la disparition ou de la dégradation d'objets de valeur que les élèves portent sous leur entière responsabilité.

ARTICLE 3 Hygiène Santé Sécurité

Les élèves accueillis doivent être propres et en bonne santé. Pour raison de sécurité, il est par ailleurs interdit aux élèves de pénétrer dans les salles durant les récréations, de se pencher par les fenêtres, d'apporter à l'école des objets dangereux ou susceptibles d'occasionner des blessures, de sortir de l'enceinte de l'école, de se livrer à des jeux violents de nature à causer des accidents. Un élève qui se blesse même légèrement doit prévenir sur le champ les maîtres de surveillance.

Les élèves devront porter une tenue vestimentaire adaptée à tous les enseignements dispensés.

ARTICLE 4 Respect des personnes

Les élèves, comme leurs familles, doivent s'interdire tout comportement, geste ou parole qui porterait atteinte à la fonction ou à la personne du maître et au respect dû à leurs camarades ou aux familles de ceux-ci.

De même, l'enseignant ou l'intervenant extérieur veille à adopter un comportement bienveillant et respectueux à l'égard de l'élève ou de sa famille.

Tout manquement au règlement intérieur de l'école, et, en particulier, toute atteinte à l'intégrité physique ou morale des autres élèves ou des maîtres peuvent donner lieu à des sanctions qui sont, le cas échéant, portées à la connaissance des familles.

ARTICLE 5 Respect des locaux et du matériel

Les élèves doivent respecter l'ensemble des locaux et prendre soin du matériel qu'ils en soient propriétaires ou non. Tout matériel (ou fourniture) détérioré sera remplacé par la famille.

ARTICLE 6 Concertation

Les parents sont invités à apporter leur concours le plus actif pour veiller à ce que leurs enfants respectent le présent règlement.

Les parents qui le désirent pourront être reçus par les maîtres de leurs enfants avant ou après les heures de classe. Sur rendez-vous de préférence.

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

Le règlement intérieur est approuvé à l'unanimité.

Pour plus d'informations :

<http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

8. LA CLASSE ORCHESTRE

12 élèves de CE2 identifiés et proposés en conseil de cycle du mardi 15 novembre. Les parents seront ensuite invités individuellement pour donner ou non leur accord. Les séances auront lieu les mardis matin à l'école Pierre et Marie Curie : des activités musicales la première année puis la pratique d'un instrument ensuite. Les autres élèves participeront à des activités liés à leur parcours culturel. Une réalisation commune en fin projet de fin d'année avec tous les élèves devrait voir le jour.

► Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :

M^{me} Bolmont rappelle que pour l'heure le financement du projet n'est pas bouclé.

9. LE PROJET D'ECOLE :

Le projet d'école s'inscrit plus largement dans le projet de réseau de réussite scolaire qui s'inscrit lui-même dans le projet de refondation de l'éducation prioritaire.

3 axes de travail pour les 3 ans à venir

- GARANTIR L'ACQUISITION DU LANGAGE ORAL POUR COMMUNIQUER ET APPRENDRE DANS TOUTES LES DISCIPLINES
- ENSEIGNER PLUS EXPLICITEMENT POUR STRUCTURER LA PENSEE.
- CONFORTER UNE ECOLE BIENVEILLANTE PAR L'ANTICIPATION, LA PREVENTION ET L'ACCOMPAGNEMENT DES DIFFICULTES.

Pour plus d'informations :

<https://www.reseau-canope.fr/education-prioritaire/accueil.html>

10. LA VIE DE L'ECOLE :

A) Les nouveautés de la rentrée

1) Des nouveaux cycles

Le cycle 1, cycle des apprentissages premiers, petite section, moyenne section et grande section ;

Le cycle 2, cycle des apprentissages fondamentaux cours préparatoire, cours élémentaire première année et cours élémentaire deuxième année ;

Le cycle 3, cycle de consolidation cours moyen première année, cours moyen deuxième année et classe de sixième ;

Le cycle 4, cycle des approfondissements, correspond aux trois dernières années du collège appelées

respectivement : classes de cinquième, de quatrième et de troisième.

2) Des nouveaux programmes consultables sur

<http://eduscol.education.fr/technocol/actualites/les-nouveaux-programmes-2016>

B) Le livret scolaire unique

Un seul document qui couvre la scolarité obligatoire de l'école élémentaire et du collège (du CP à la 3ème) qui suivra votre enfant même s'il change d'école et qui sera accessible prochainement en ligne.

C) Le site d'école

<http://lasapiniere.toutemonecole.fr/>

1109 visites 14 abonnés à la newsletter.

11. LES ACTIONS ET PROJETS DEPUIS LA RENTREE

- 1) Les vendanges pédagogiques.
- 2) Les brioches de l'amitié
- 3) Les photos de classe

12. LES ACTIONS ET PROJETS A VENIR

1) L'EPS:

La piscine, la patinoire (cycle 2 et CE2).

L'Usep: 2 rencontres /an/classe

La plupart de ces projets ne peuvent se faire sans une implication réelle des parents. L'équipe compte donc sur la bonne volonté de chacun pour les faire aboutir pleinement. Sachez et faites savoir par exemple que toute rencontre Usep pour laquelle le taux d'encadrement des parents serait insuffisant sera annulée (sécurité des élèves et pérennité du matériel). Une tombola est organisée afin de financer les transports des rencontres. Une tombola permet de financer les transports nécessaires à l'organisation des rencontres.

2) Parcours culturels :

- **La chorale de cycle** : un thème au programme la protection de l'environnement.

- **Le projet « Ecole et cinéma »:**

Les films choisis cette année sont :

- pour le cycle 3: «les 400 coups», «Le tableau», «Wadjda»
- pour le cycle 2: **Princes & Princesses, le garçon et le Monde, Le cirque.**

13. TRAVAUX - CREDITS

Crédits :

- **Fonctionnement** : diminution des crédits de fonctionnements (de 70 à 50 euros par élève) qui couvrent les dépenses pour les fournitures et consommables pour une année scolaire. La baisse de ces crédits ne permet pas le financement du renouvellement des manuels scolaires tenant compte des nouveaux programmes.
- **Investissement** : le montant d'investissement décidé depuis l'an dernier en fonction du nombre d'élèves de l'établissement est porté à 1068 € par école. A ce titre, l'équipe a demandé 2 tableaux blancs, 1 massicot.
- **Aides aux sorties pédagogiques**: 5,40 euros par élève, par année civile (somme fractionnable pour diverses actions) + 1 euro par élève pour les sorties école et cinéma.

Travaux: remplacement d'une porte et d'une vitre du préau mais cette porte ne dispose pas d'une ouverture anti-panique et ne peut être ouverte qu'avec une clé.

Ménage : Une rencontre a été organisée avec l'encadrement du personnel afin de faire le point d'améliorer sa mise en œuvre.

14. LES RENDEZ-VOUS

- **Date du prochain conseil d'école le 7 février 2017.**

- **Le mardi 27 juin 2017.**

- **Loto le 10 mars 2017**
- **Kermesse le 9 juin 2017**

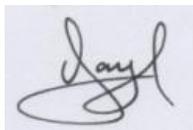
► **Teneur des échanges du conseil d'école sur la mise en œuvre et les adaptations nécessaires :**

La participation à ces manifestations est très importante mais l'équipe enseignante attend davantage d'aide de la part des familles pour leur préparation (installation, tenues de stands). Une réunion préparatoire de la kermesse aura lieu .

Le compte-rendu sera consultable sur le site de l'école.

Les secrétaires de séance,

Le directeur,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Briant", with a long horizontal stroke extending to the right.A handwritten signature in black ink, appearing to read "Dayl", with a large loop at the bottom.